

# Aide exceptionnelle de l'état aux structures équestres

Pour faire face à la crise économique liée aux mesures sanitaires du COVID-19, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Ministère des sports et le Ministère de l'Action et des Comptes publics ont mis en place une **aide exceptionnelle** pour les structures équestres en lien avec les **besoins d'entretien incompressibles des équidés**.

L'Institut français du cheval et de l'équitation « assure l'instruction des demandes et procède au paiement des subventions ».



5 490 demandes d'aides effectuées  
13 448 760 € versés  
12 181 consultations du questionnaire



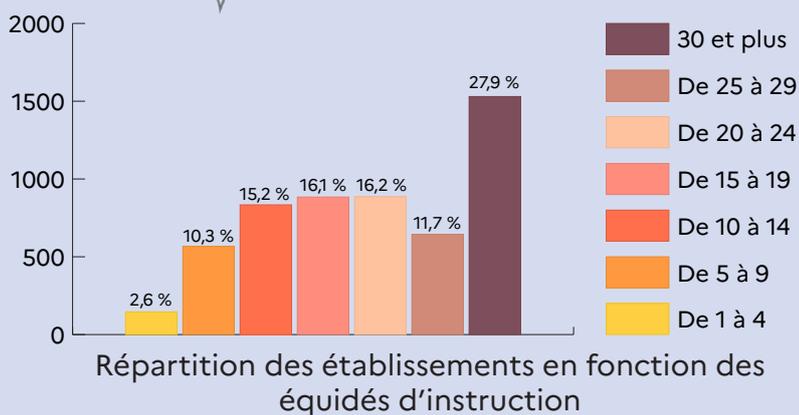
112 091 équidés concernés



120 € par équidé



92 % affiliés FFE



## Actions de communication



2 actualités internet  
17 320 vues

19/06 : Parution du décret  
3 455 vues

24/06 : Parution de l'arrêté + accès au formulaire de demande  
13 865 vues



3 posts réseaux sociaux  
55 068 vues



19/06 : Parution du décret  
23 028 vues

15 375

5 532

2 121

24/06 : Parution de l'arrêté + accès au formulaire  
20 387 vues

15 676

2 464

2 247

20/07 : Rappel  
11 653 vues

9 514

1 306

833

